



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RM/VG

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 17 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2010
2. De 10h30 à 11h15 : entrevue avec une délégation du Parlement des Jeunes à propos de la résolution « Réorientation écologique pour le Luxembourg »
3. Examen des documents européens suivants :

COM (2010) 4 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité
- Rapporteur: Monsieur Marcel Oberweis

COM (2010) 11 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN sur les exigences de durabilité concernant l'utilisation de sources de biomasse solide et gazeuse pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement
- Rapporteur: Monsieur Marcel Oberweis
4. 6065 Projet de loi relatif aux travaux de restauration et d'aménagement des installations industrielles des hauts-fourneaux A et B de Belval dans l'intérêt du Centre national de la Culture Industrielle
- Rapporteur : Monsieur Marc Spautz
- Conclusions suite à la visite des lieux du 10 février 2010
5. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Claude Haagen (remplaçant Mme Lydia Mutsch), M. André Hoffmann, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz,

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures,
M. Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux
Infrastructures,

M. Alex Fixmer, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures,

Mme Gina Arvai, M. Georges Lemmer, M. Dylan Petesch, M. Manuel Quaring,
M. Pol Reuter, M. Pino Scalise, M. Philippe Schockweiler, M. Sammy Wagner,
représentants du Parlement des Jeunes,

Mme Francine Cocard, Mme Rachel Moris, de l'administration parlementaire

*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2010

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2010 est adopté.

2. Entrevue avec une délégation du Parlement des Jeunes à propos de la résolution "Réorientation écologique pour le Luxembourg"

Les membres de la Commission du Développement durable souhaitent la bienvenue aux représentants du Parlement des Jeunes et, d'une manière générale, félicitent leur implication et leur engagement dans la vie politique. Ils saluent plus particulièrement leur intérêt pour la problématique du changement climatique et du développement durable.

Après avoir remercié les membres de la commission parlementaire pour leur invitation, les représentants du Parlement des Jeunes expliquent brièvement le fonctionnement de leur institution. Ils informent notamment que, lors de la séance inaugurale du *Jugendparlament* qui a eu lieu en novembre 2009, douze commissions thématiques ont été constituées, dont la Commission de l'Environnement. Cette Commission, réunie pour la première fois en décembre 2009 a jugé, au vu de l'actualité d'alors, qu'il serait opportun de s'intéresser de manière prioritaire au réchauffement climatique et à la Conférence de Copenhague.

La délégation du Parlement des Jeunes présente ensuite la résolution « Réorientation écologique pour le Luxembourg », adoptée en date du 9 janvier 2010, et reprise en annexe du présent procès-verbal.

Les membres de la Commission du Développement durable et les représentants gouvernementaux sont d'avis que le document élaboré par le Parlement des Jeunes est un document très abouti, qui contient tous les points importants de la thématique de la lutte contre le réchauffement climatique. Ils font par ailleurs valoir que les sujets abordés dans ce document ont également été discutés à la Chambre des Députés.

Il est ensuite procédé à un bref échange de vues concernant les résultats de la Conférence de Copenhague. Tous les intervenants expriment leur déception face aux résultats de ce sommet sur le réchauffement climatique, alors les attentes initiales étaient si ambitieuses.

Pour rappel, la Conférence de Copenhague a finalement débouché sur un accord minimaliste, une déclaration d'intention non contraignante et qui ne contient ni des objectifs précis de réduction des émissions de CO₂, ni de mécanisme de suivi ou de monitoring.

Certains membres de la commission parlementaire sont d'avis que, si la Conférence de Copenhague a été si fortement médiatisée et que, par la suite, tout le monde s'est déclaré déçu des résultats obtenus, un tel manque de résultats n'est finalement pas étonnant. En effet, les conférences mondiales du type COP15 ne réagissent qu'en fonction des jeux de pouvoir géopolitiques qui s'y déroulent et n'aboutissent que rarement à des décisions concrètes. D'autres membres de la commission font quant à eux valoir que la lutte contre le réchauffement climatique est une lutte qui ne pourra se gagner qu'au niveau mondial. Ainsi, l'intérêt de telles conférences existe en ce sens qu'elles permettent aux responsables politiques de tous les pays de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue. C'est de cette manière que des alliances se créent et que la recherche de partenaires peut se concrétiser.

Suite à une question d'un membre du *Jugendparlament*, Monsieur le Ministre donne à considérer que l'expérience de Copenhague fut très frustrante. En effet, étant donné que plusieurs pays n'étaient pas prêts à faire suffisamment d'efforts pour lutter contre le réchauffement climatique et, étant donné qu'une des règles en vigueur à l'ONU est que toute décision doit être prise à l'unanimité, le texte de l'accord n'a pas été soumis au vote et n'a donc pas été adopté formellement en séance plénière, car il ne rencontrait pas d'unanimité. A la suite de cette note négative, Monsieur le Ministre explique pourtant que le texte de l'accord prévoit que les pays riches s'engagent sur des objectifs pour 2020 sur les émissions concernant l'ensemble de leurs activités économiques et les soumettent d'ici au 31 janvier 2010. Il se réjouit de constater que de nombreux pays se sont finalement engagés dans cette direction.

L'intervenant signale encore que les prochains sommets mondiaux de l'UNCFCC auront respectivement lieu au Mexique fin 2010 et en Afrique du Sud fin 2011. Il est d'avis qu'il sera difficile de trouver un accord dès 2010 au Mexique. A cet égard, il informe encore qu'en date du 15 mars dernier, le Conseil « Environnement » a adopté les conclusions relatives au suivi de la Conférence de Copenhague. Ce Conseil a été l'occasion pour l'UE de donner sa vision de la marche à suivre en vue de la COP16 et de confirmer les positions précédentes de l'UE sur toute une série de questions, en particulier l'objectif de parvenir à un résultat juridiquement contraignant à l'échelle mondiale.

Même si le Sommet de Copenhague a été un échec, tous les intervenants sont d'avis qu'il faut continuer à faire des efforts sur le terrain. En effet, aucun pays au monde ne pourra surseoir à une réflexion approfondie et à des actions concrètes sur le changement climatique. Dans ce contexte, il est fait référence au Rapport Stern sur l'économie du changement climatique, dont les principales conclusions sont qu'1% du PIB investi aujourd'hui dans des mesures liées au réchauffement climatique suffirait à fortement atténuer les effets de ce dernier, alors que l'inertie en la matière risquerait d'engendrer une récession jusqu'à 20% du PIB mondial. Le rapport considère donc que les bénéfices d'une action forte et précoce sur le changement climatique sont largement supérieurs aux coûts d'une inaction, et d'aucuns font valoir que l'UE a, dans ce contexte, tout intérêt à réagir au plus vite. Ainsi, il faudra continuer à travailler ensemble au niveau européen pour se donner des objectifs chiffrés et ambitieux et faire en sorte que l'UE joue un rôle plus important au niveau mondial.

Il apparaît en outre évident qu'il faudra se concerter au niveau mondial. Le point positif du Sommet de Copenhague est que le monde entier a finalement pris conscience que le problème du réchauffement climatique existe et qu'il faut en tirer les conséquences nécessaires et intervenir en la matière.

*

L'échange de vues se poursuit par l'analyse de la situation nationale. S'il est évident que le Luxembourg ne pourra pas sauver la planète à lui tout seul, tous les intervenants sont d'accord pour dire que des efforts pour contrer le changement climatique doivent être faits au niveau du pays.

A cet égard, les représentants gouvernementaux font valoir la nécessité d'une prise de conscience de toute la population. C'est, à ce jour, cette prise de conscience qui fait défaut pour trouver un consensus dans la société, pour faire avancer les réformes et prendre les décisions dont le pays a besoin.

Dans ce contexte, les initiatives nationales concrètes à mettre en œuvre dans le cadre de la recherche d'une stratégie contre le changement climatique sont évoquées. Ces initiatives prendront la forme, au cours des prochains mois, d'un « Pacte national pour le climat et le développement durable ». Les représentants gouvernementaux expliquent que cette idée de Pacte national est née de la frustration ressentie à Copenhague, frustration qu'ils ont tenté de transformer en énergie positive.

Ce Pacte, dont l'objectif sera la mise en place d'une stratégie nationale, est un ensemble de mesures politiques, de débats ou d'événements qui permettra au Grand-Duché de définir une politique contre le réchauffement climatique, avec des objectifs à moyen et à long terme. Il sera notamment réfléchi aux manières possibles de diversifier notre économie pour la tourner vers une économie plus durable et plus verte, aux efforts à faire pour diminuer nos émissions de GES, à l'implémentation d'énergies alternatives,...

S'ils ne se déclarent pas opposés à la mise en place du Pacte national, les représentants du groupe parlementaire DP expriment leur scepticisme face à ce nouveau processus, en arguant du fait que les pistes à suivre sont connues depuis une décennie. Ils craignent en effet que les débats qui auront lieu ne soient qu'une répétition de ce qui a déjà été dit et n'engendrent une perte de temps contre-productive.

Le représentant du groupe parlementaire *déi gréng* n'est pas d'accord avec cette prise de position. Il estime au contraire que, si plusieurs critères sont respectés, le Pacte national ne sera pas une perte de temps et pourrait s'avérer très productif. Les critères à respecter pour garantir le succès du Pacte national sont : la participation de tous les acteurs de la société, la fixation préalable d'objectifs à atteindre et d'une date butoir, ainsi que la promesse de la part des responsables politiques de s'engager à ce que les résultats du Pacte soient nationalement contraignants.

Les représentants du Gouvernement soulignent qu'en aucun cas, les travaux ne seront suspendus pendant les discussions du Pacte national et précisent par ailleurs, en citant quelques exemples concrets, que depuis la formation du nouveau Gouvernement, de nombreux sujets ont déjà été traités et concrétisés pour mettre en pratique le programme gouvernemental. Il n'y aura donc pas de perte de temps.

La question se pose de savoir si le Parlement des Jeunes, comme la Chambre des Députés, pourra être inclus dans les débats relatifs au Pacte national et, en cas de réponse positive, de quelle manière. Le Parlement des Jeunes sera-t-il impliqué dès le début ou donnera-t-il son avis sur un premier projet de papier de document ? Sans que les réponses à ces questions ne soient tranchées, les différents intervenants donnent à considérer qu'il est important d'intégrer les jeunes dans le processus. Les représentants du *Jugendparlament* font savoir que la question de leur participation au Pacte national devra être tranchée en interne.

*

Certains membres de la Commission rappellent que le développement durable est un « *mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (définition du Rapport Brundtland) et souhaitent savoir quelle est la définition, pour les représentants du Parlement des Jeunes de leur qualité de vie. Ces derniers donnent à considérer qu'ils se sont longuement penchés sur ce type de réflexions, et notamment sur les façons d'améliorer leur qualité de vie. Dans ce contexte, ils sont arrivés à la conclusion que le monde d'aujourd'hui ressemble à un grand « village » et qu'il faut donc tout appréhender de manière globale. Ainsi, il n'est pas possible d'envisager de définir la qualité de vie des jeunes européens sans réfléchir en parallèle au fait que des individus meurent de faim dans les pays pauvres du Tiers-monde.

Suite à une question concernant le manque d'intérêt des jeunes pour les métiers de l'artisanat en général et de l'assainissement énergétique des bâtiments vétustes en particulier, les représentants du *Jugendparlament* donnent à considérer qu'une manière de persuader et de motiver les jeunes à travailler dans le secteur artisanal serait, pour les entreprises concernées, de se déplacer dans les écoles et lycées afin de présenter et d'explicitier leurs métiers.

*

Monsieur le Président de la Commission du Développement durable remercie les membres du Parlement des Jeunes et propose qu'une collaboration plus régulière soit établie entre les deux instances.

- 3. Examen des documents européens suivants :**
COM (2010) 4 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité
COM (2010) 11 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN sur les exigences de durabilité concernant l'utilisation de sources de biomasse solide et gazeuse pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement

Ce point n'a pas été abordé.

- 4. 6065 Projet de loi relatif aux travaux de restauration et d'aménagement des installations industrielles des hauts-fourneaux A et B de Belval dans l'intérêt du Centre national de la Culture Industrielle**

La visite des hauts-fourneaux de Belval organisée conjointement avec les membres de la Commission de la Culture en date du 10 février dernier, a permis aux membres de la Commission du développement durable de se rendre compte de l'urgence de procéder à la restauration des hauts-fourneaux. En effet, ils ont pu constater l'état de délabrement avancé des bâtiments et se sont vu expliquer que le coût de leur restauration deviendra, par la force des choses, de plus en plus important au fil du temps.

Lors de l'échange de vues rattaché à cette visite, il avait en outre été établi qu'un concept précis pour la mise en œuvre, l'exploitation et le fonctionnement du Centre national de la Culture Industrielle (CNCI) faisait encore partiellement défaut. Il avait alors été convenu d'organiser une nouvelle réunion jointe avec la Commission de la Culture, pour parler plus en détail de l'élaboration de ce concept et de prendre le temps nécessaire afin de clarifier entièrement la situation et toutes les questions connexes qui se posent.

Constatant l'incompatibilité de ces deux considérations, Monsieur le Président de la Commission du Développement durable propose de scinder le projet de loi sous rubrique en deux parties, la première relative à la restauration des hauts-fourneaux et la seconde relative à la réalisation du CNCI. De cette manière, l'on pourra immédiatement prendre les mesures urgentes nécessaires pour remettre à neuf les hauts-fourneaux et, dans un deuxième temps, débattre sereinement du concept du CNCI. Monsieur le Président souhaite recueillir l'avis du Gouvernement et des membres de la Commission sur cette proposition.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures confirme l'urgence de la situation et précise qu'il a besoin de l'accord le plus rapide possible de la Chambre des Députés afin d'initier dans les plus brefs délais la restauration des hauts-fourneaux. A cet égard, il considère que la proposition de scinder le projet est un excellent compromis.

Monsieur le Rapporteur se déclare totalement d'accord avec la proposition de Monsieur le Président. Il est en effet d'avis qu'au vu de l'état déplorable des hauts-fourneaux, il ne serait pas raisonnable d'attendre d'avoir établi le concept pour la mise en œuvre du CNCI avant d'entamer leur restauration.

Le groupe parlementaire DP rappelle que, lors de précédents débats et notamment en ce qui concerne la construction d'établissements scolaires, il a été convenu que la construction d'un bâtiment devait être menée de manière simultanée au développement du concept y afférent. Le DP est d'avis que le cas des hauts-fourneaux ne déroge pas à la règle et que la solution idéale serait de voter le projet de loi 6065 et de pourvoir à son exécution en un seul paquet. Il comprend cependant la situation d'urgence sur le terrain et, par la force des choses, ne se déclare pas opposé à la scission du projet de loi.

Le groupe parlementaire *déi gréng* se déclare, lui aussi, d'accord avec la proposition de Monsieur le Président. Cependant, afin d'obtenir toutes les garanties que le projet concernant le CNCI soit effectivement réalisé dans la pratique, le groupe parlementaire propose qu'une motion soit votée en même temps que le projet de loi issu de la scission du projet de loi 6065. Cette motion aurait pour objectif, en premier lieu, d'expliquer les raisons pour lesquelles le projet initial a été scindé et, en second lieu, elle inviterait le Gouvernement à réaliser le projet relatif à la conception et à la construction du CNCI dans une phase ultérieure. La proposition du groupe *déi gréng* trouve l'approbation des autres membres de la commission parlementaire.

*

A une exception près, les membres de la Commission déclarent que les hauts-fourneaux A et B de Belval font partie du patrimoine culturel luxembourgeois et doivent donc être restaurés et revalorisés. La personne opposée au projet est d'avis qu'en période de crise, il serait avisé de consacrer des fonds à des projets plus essentiels et se demande si, dans un souci d'économie, il ne serait pas possible de ne rénover qu'un seul des deux hauts-fourneaux. Les responsables gouvernementaux expliquent que le projet de loi 6065 ne fait qu'exécuter une décision prise par le Gouvernement en date du 18 février 2005. A l'époque, le Gouvernement avait arrêté son choix, alors que plusieurs options lui étaient proposées, sur un scénario de compromis. Il devient dès lors difficile, voire impossible, de faire marche arrière par rapport aux décisions qui ont été entérinées antérieurement.

*

Suite à des questions afférentes, il est souligné que :

- le budget relatif à la restauration des hauts-fourneaux comprend un poste afférent à l'accessibilité des hauts-fourneaux. Cette accessibilité doit en effet être immédiate ;
- le développement du projet devra être coordonné avec les autres travaux en cours sur le site de Belval. Ainsi donc, le haut fourneau B devra être restauré en priorité, car cette première étape permettra la continuation du développement de la Cité des Sciences. La durée de la restauration de ce haut fourneau est estimée à environ un an et demi. Dans un deuxième temps, le haut fourneau A sera restauré pendant une durée estimée à deux ans et demi. Ce n'est qu'à l'issue de ces quatre années que l'aménagement du CNCI pourra être entamé. De l'avis de Monsieur le Rapporteur, ce calendrier est une raison supplémentaire pour procéder à la scission du projet de loi ;
- la restauration de certaines torchères qui ne se trouvent pas sur le terrain de l'Etat, n'est pas incluse dans le projet ;
- la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics oblige le pouvoir adjudicateur au respect, lors de la passation des marchés, des principes du traité instituant la Communauté européenne, notamment les principes de la libre circulation des marchandises, de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services. Les entreprises luxembourgeoises ne sont donc pas les seules bénéficiaires de ce type de marchés et l'on ne peut que constater que de plus en plus de firmes étrangères répondent aux appels d'offre.

*

En conclusion, Monsieur le Président propose qu'au vu de l'urgence de la situation, la prochaine réunion de la Commission du Développement durable soit consacrée à la concrétisation de la décision prise ce jour de scinder le projet de loi sous rubrique en deux. Il charge Monsieur le Rapporteur, en collaboration avec les responsables gouvernementaux, de retravailler le texte de loi dans ce sens et de soumettre aux membres de la Commission :

- des propositions d'amendements, afin d'inscrire dans le texte uniquement les sommes nécessaires à la restauration des hauts-fourneaux ;
- une proposition de motion telle que détaillée ci-avant.

5. Divers

Monsieur le Président informe les membres de la Commission qu'il n'y aura pas de réunion en date du 24 mars 2010. Les prochaines réunions auront donc lieu les 7 et 14 avril prochain. Il signale également que, suite à la demande du groupe parlementaire *déi gréng*, une réunion jointe avec la Commission des Classes moyennes et du Tourisme concernant le projet de construction d'un centre commercial à Livange, a été fixée en date du 5 mai 2010¹.

A brève échéance, les représentants gouvernementaux viendront, par ailleurs, présenter à la Commission du Développement durable :

¹ Note du secrétariat : cette réunion a, depuis lors, été reportée au 12 mai 2010.

- le nouveau Plan National de Gestion des Déchets,
- le Rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel.

Luxembourg, le 29 mars 2010

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Fernand Boden

Résolution 2/5, 2009-2010, 1

Proposée par la Commission de l'Environnement

Adopté samedi, 9 janvier 2010

(Séance plénière 2/5 de la session 2009-2010)

Réorientation écologique pour le Luxembourg

Le sommet des Nations Unies sur le changement climatique de Copenhague (COP15) a été clôturé, comme nous le savons, sur un accord trop peu suffisant pour lutter et arrêter de manière efficace le changement climatique, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et aussi pour en finir avec la dépendance des énergies fossiles.

Notre premier ministre Monsieur Jean-Claude JUNCKER s'est exprimé pour une diminution de trente pour-cent des émissions de CO₂. C'est dans ce sens que nous, commission de l'environnement du Parlement des Jeunes du Luxembourg, entendons demander au gouvernement luxembourgeois de donner de la cohérence à ses paroles et à sa politique. Vu que le sommet de Copenhague n'a pas fixé de règlement juridiquement obligatoire, le Luxembourg doit agir seul sur le plan national en matière de développement durable, de réduction des gaz à effet de serre et de l'écologie.

Nous réclamons une stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique qui fixe une diminution des émissions de CO₂, d'au moins trente pour-cent. Cette stratégie va également prévoir un investissement massif dans les énergies renouvelables et écologiques, donc pas l'énergie nucléaire. Ce plan définira comme date ultime l'année 2020, d'ici là, les engagements pris devront avoir été réalisés avec fruits.

Le secteur hautement respectable qui est le secteur écologique contient un énorme potentiel pour créer de nouveaux emplois, une diminution du taux de chômage en sera donc la suite logique. Le Luxembourg pourra également s'assurer une part de marché encore importante à l'heure actuelle mais qui diminuera avec le temps d'hésitation que le pays prendra. Notre pays pourra donc procéder à une réorientation de son économie, s'assurer un *know-how* indispensable en matière d'écologie qu'il pourra mettre à disposition des pays voisins.

Un investissement de grande envergure étalé sur quelques années assurera au Luxembourg une amélioration de la qualité de vie de sa population, un progrès inégal en matière de lutte contre le changement climatique et une position sur le plan international en matière d'écologie.

Le Luxembourg doit agir maintenant, et ne peut pas attendre que d'autres pays se décident d'agir dans les années à venir. Certes, on devra viser des coopérations énergétiques avec d'autres nations.

La commission de l'environnement du Parlement des Jeunes du Luxembourg propose donc cette résolution qui prévoit une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique à l'ensemble du Parlement des Jeunes et au gouvernement luxembourgeois.

- Nous invitons le gouvernement luxembourgeois à fournir des explications sur l'échec de Copenhague, ainsi que de nous faire part du rôle joué par le Luxembourg au sommet. Nous réclamons une prise de position des responsables politiques luxembourgeois quant aux solutions envisagées pour lutter contre le changement climatique.
- Nous demandons au gouvernement luxembourgeois de diminuer les émissions de CO₂, de quatre-vingt pour-cent d'ici 2050 et de proposer un document définissant le chemin à suivre pour y parvenir (*Ecology Roadmap*).
- Nous demandons au gouvernement de restructurer le secteur financier luxembourgeois afin que celui-ci devienne un secteur financier écologique qui subventionne des projets à caractère durable et écologique. Cela pourra attirer des investisseurs jamais là auparavant. Ce secteur financier pourra accueillir des banques "vertes" pouvant faire bénéficier leurs clients de taux d'intérêts intéressants pour le financement de projets écologiques.
- Le gouvernement devra veiller à ce que les bâtiments publics soient plus écologiques et à ce qu'ils consomment moins d'énergie. De plus, un plan d'efficacité énergétique pour les constructions privées devra être élaboré, car ceci représente un secteur pour lequel la réduction des émissions se fera facilement (*low hanging fruit*).